

REGARD SUR L'ESTUAIRE



#8

LA TRANSITION DU PARC AUTOMOBILE DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

D'ici à 2030, la France doit réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) pour se conformer à l'objectif fixé au niveau européen. Le secteur des transports est identifié comme le principal émetteur de GES (32 % des émissions), les automobiles contribuant à plus de la moitié de cette pollution (52 %). Dans un contexte de croissance continue du parc automobile, le rajeunissement des véhicules en circulation est un enjeu majeur pour limiter la pollution de l'air.

À partir des informations mises à disposition par le SDES¹, cette note propose de mesurer l'évolution des caractéristiques du parc automobile depuis 10 ans dans les communes du grand estuaire de la Seine.



**Nombre d'automobiles
immatriculées**

1^{er} janv. 2023

510 174



Évolution
2012-2023

Automobiles
+ 8 %

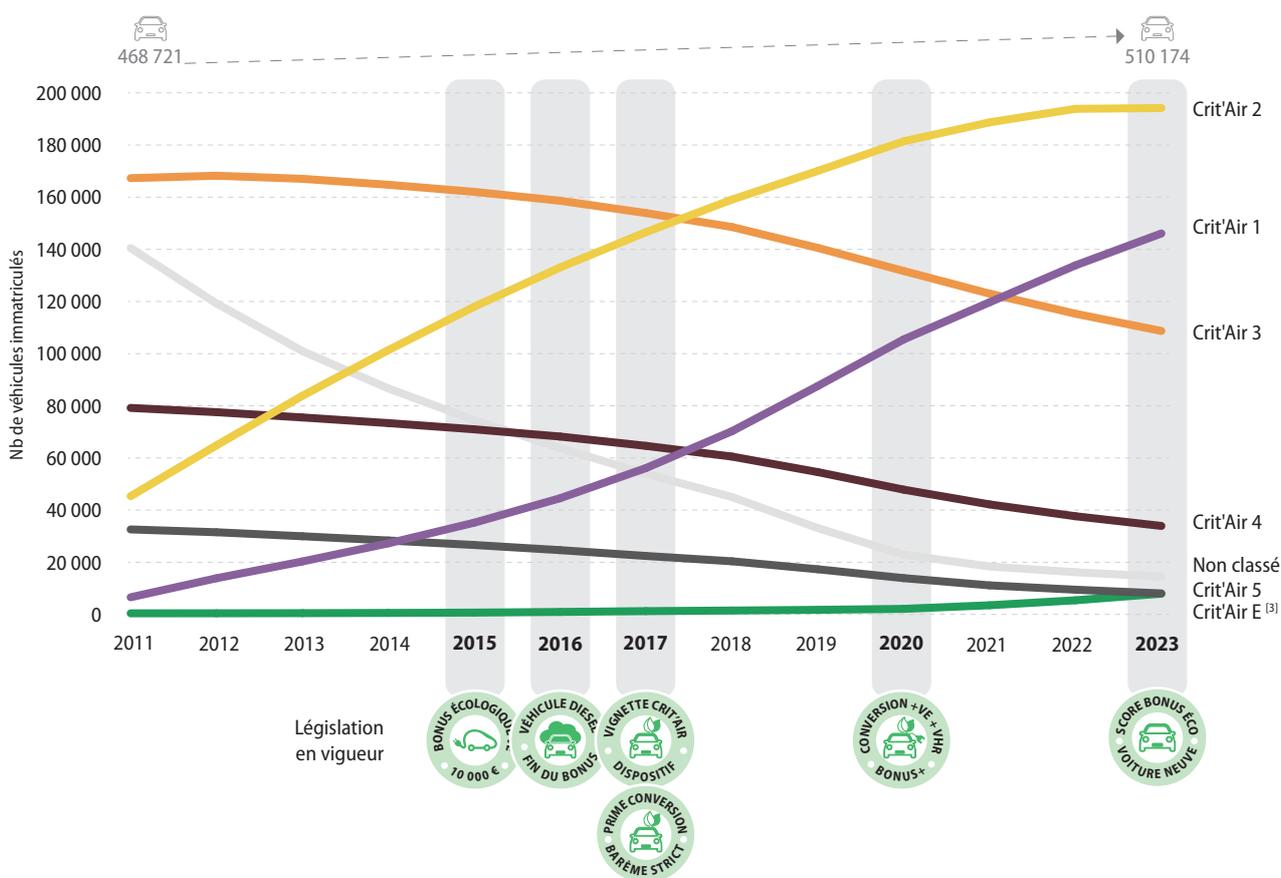
Habitants²
- 3,2 %

Pour encourager le renouvellement automobile, les aides proposées par l'État et les collectivités ont une influence vérifiée auprès des particuliers. Au cours du temps, les modifications apportées aux aides et bonus rythment et orientent le renouvellement du parc vers des véhicules toujours moins polluants. Parallèlement, l'industrie automobile adapte sa production pour intégrer les nouvelles normes environnementales tout en répondant aux besoins en véhicules neufs. La fin du bonus alloué aux véhicules diesel en 2016 et le durcissement des primes en 2017, ont eu des conséquences visibles sur le rajeunissement du parc automobile. Il faudra ensuite attendre de nouvelles aides incitatives après la crise sanitaire liée au COVID-19 pour connaître de nouveau une accélération du « verdissement » de la flotte de véhicules particuliers.

UN PARC AUTOMOBILE EN COURS DE DÉPOLLUTION

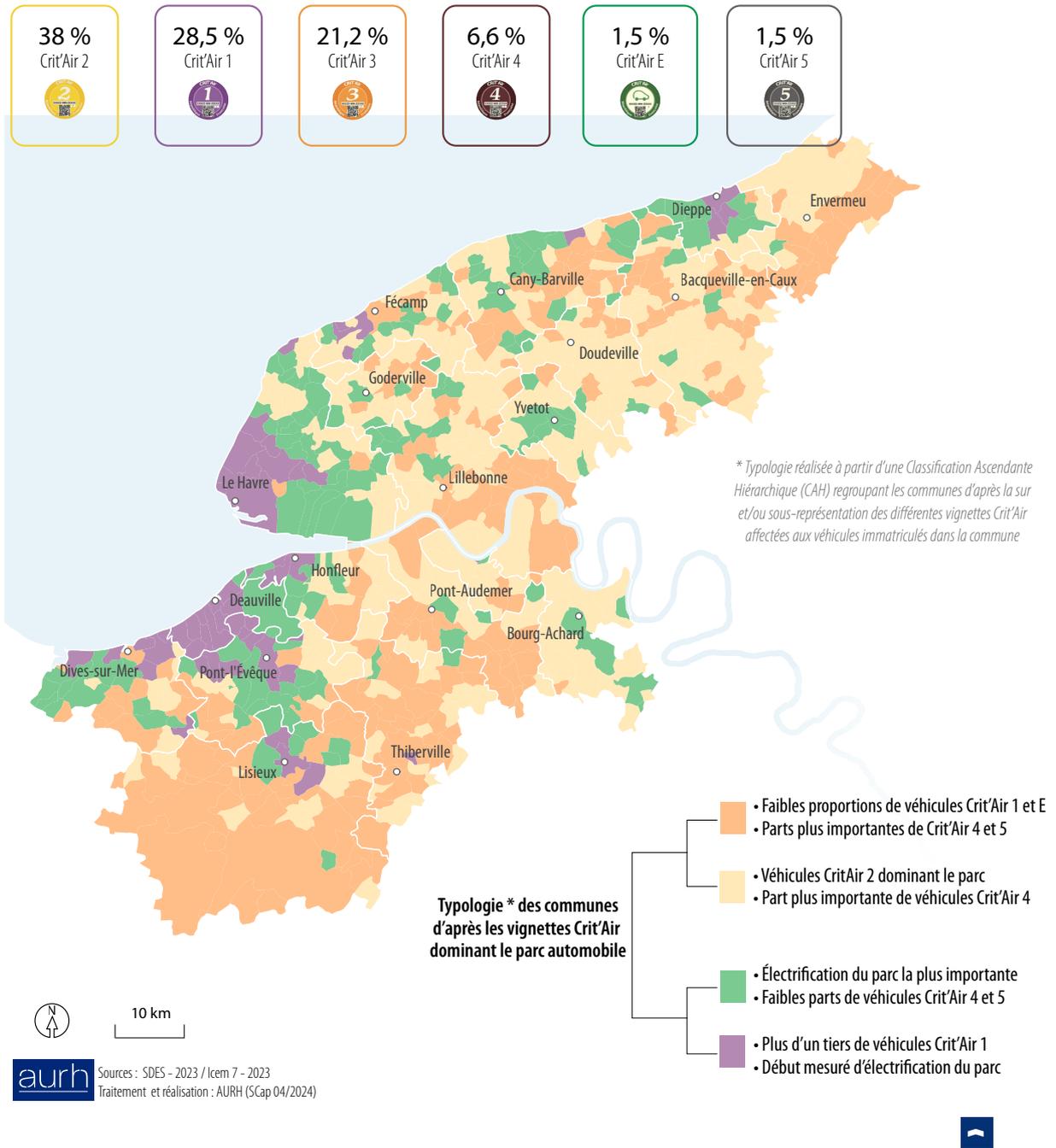


Évolution du parc automobile par vignette Crit'Air entre 2011 et 2023



Sources page 1 : SDES - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – 2024 / Insee - RP2009 et RP2020. [1] Service des données et études statistiques, rattaché au Commissariat général au développement durable (CGDD) au sein du ministère de la Transition écologique. [2] Le calcul de l'évolution de la population s'appuie sur les données des recensements millésimés 2009 et 2020 caractérisant les situations aux 1^{er} janvier 2012 et 1^{er} janvier 2023 respectivement. [3] Véhicules 100 % électriques et véhicules hydrogènes.

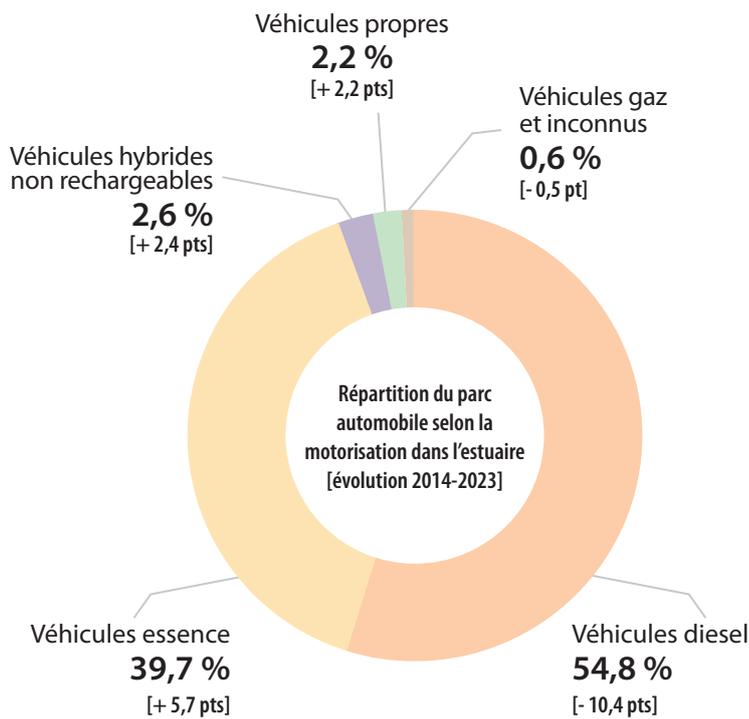
Répartition des véhicules immatriculés selon les vignettes Crit'Air dans l'estuaire au 1^{er} janvier 2023



QUEL EST L'OBJECTIF DE LA CLASSIFICATION CRIT'AIR ?

Les vignettes Crit'Air vont jouer un rôle essentiel dans la régulation de l'accès aux zones urbaines. Aujourd'hui la définition d'une zone à faibles émissions (ZFE), secteur où la circulation est limitée aux véhicules les moins polluants, concerne les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

En Normandie, la 1^{re} ZFE a été déployée par la Métropole Rouen Normandie en 2021. Les Communautés urbaines Le Havre Seine Métropole et Caen la Mer prévoient la mise en place d'une ZFE pour le 1^{er} janvier 2025.



L'APPARITION TRÈS PROGRESSIVE DES « VÉHICULES PROPRES » DANS LES PÔLES URBAINS

La majorité des estuariens circulent en véhicule diesel. Dans les territoires les plus ruraux, près de 2 véhicules sur 3 roulent au diesel. À l'inverse, la motorisation essence est nettement privilégiée au sein de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie. Dans une moindre mesure, la transition du diesel vers l'essence est aussi repérable dans les intercommunalités des pôles urbains les plus importants.

Les véhicules propres (100 % électriques, hydrogènes et hybrides rechargeables) sont peu présents dans les intercommunalités. Seule Cœur Côte Fleurie se démarque, avec 7,5 % de véhicules propres et hybrides non rechargeables.

Décidé au niveau européen, l'arrêt de la production de véhicules thermiques neufs en 2035 apparaît comme une étape indispensable pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Répartition des véhicules immatriculés selon la motorisation dans l'estuaire au 1^{er} janvier 2023

